

## Décision modificative N°3 2018

### ■ Session du 16 octobre 2018

### ■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances - Prospective »

*Entendues les interventions de MM. Marc MARHADOUR (UDES-UNIFED), Yvic KERGROAC'H (CGT), Jacques BROUSSEAU (U2P), Jacques BORDRON (CFDT), Didier HUDE (FSU), Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Jean-Louis LARDEUX (Chambres d'agriculture), Mmes Elyane MORELET-CHAUVIN (CFDT), Aurélie MICHEL (CRJA), MM. Daniel JURET (CGT-FO), Benoît ROCH (CPME), Yvic KERGROAC'H (CGT), Raymond DOIZON (CCIR), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), Alain DURAND (Personnalité qualifiée),*

*Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,*

**76 votants. Adopté à l'unanimité par 76 voix pour, 0 abstention, 0 contre.**

La décision modificative n°3 pour 2018 améliore l'épargne nette prévue dans le Budget Primitif modifié en mars (DM1)<sup>1</sup> et en juin 2018 (BS) d'un peu plus de 15 millions d'euros (+16,7%). Elle a aussi pour effet de réduire l'emprunt d'équilibre de près de 20 millions d'euros. Elle porte principalement sur :

- des autorisations de programme (AP) pour 6,49 M€ et des autorisations d'engagement (AE) pour 2,09 M€ ;
- des crédits de paiement (CP) d'investissement en baisse de 15 M€ et des crédits de paiement de fonctionnement en baisse de 0,43 M€ ;
- des recettes d'investissement en retrait de 4,31 M€, et des recettes de fonctionnement supplémentaires de 15,6 M€.

La Région a lancé sa première émission obligataire "verte" destinée à financer sa feuille de route pour la transition énergétique sur la période 2017-2021. Cette émission obligataire d'un montant de 100 M€, lancée le 1<sup>er</sup> octobre 2018, a permis de lever dès le 2 octobre 75 M€ dans les conditions de taux variables suivantes :

- souscription AMUNDI de 50 M€ au taux OAT interpolées + 25 points de base, soit à date de 1,22 % sur une durée de 12 ans
- souscription ALLIANZ de 25 M€ au taux OAT interpolées +25 points de base, soit à date de 1,39 % sur une durée de 15 ans

Afin de valoriser la diversité des actions qu'elle mène en matière environnementale, la Région a choisi d'allouer les financements levés via son green bond à des projets qui caractérisent trois des objectifs de sa feuille de route pour la transition énergétique :

- les énergies renouvelables : à titre d'illustration, il est possible de citer le Fonds Energies renouvelables ou encore le programme ERA-NET.
- les bâtiments durables : à titre d'illustration, la construction du lycée de Nort-sur-Erdre et du lycée St Gilles-Croix-de-Vie ou encore la construction du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.
- la mobilité durable et, à titre d'exemple, la modernisation de la ligne Clisson-Cholet.

Le CESER sera vigilant à la destination de ces fonds sur des projets de développement durable.

---

<sup>1</sup> La DM1 ne portait que sur des autorisations de programme (0,76 M€) et des autorisations d'engagement (32,6M€)

# 1. Les principaux éléments budgétaires et financiers

## 1.1. L'équilibre budgétaire

Les ajustements réalisés en dépenses et en recettes ne modifient pas l'équilibre budgétaire :

<i>En M€</i>	CA 2017	BP 2018	BS 2018	DM3 2018	Total
Recettes de fonctionnement	<b>1 354,2</b>	1 327,9	13,0	14,8	<b>1 355,7</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>1 069,4</b>	1 103,6	12,9	-0,4	<b>1 116,1</b>
= Epargne brute prévisionnelle	<b>284,8</b>	224,2	0,1	15,3	<b>239,6</b>
- Amortissement de la dette	<b>98,2</b>	133,0	0,0		<b>133,0</b>
= Epargne nette	<b>186,6</b>	91,2	0,1	15,3	<b>106,6</b>

Il y a lieu de souligner que les niveaux d'épargne brute et d'épargne nette à l'issue de la DM3 sont inférieurs de plus de 20 M€ à ceux prévus dans le CA projeté pour 2018, dans le rapport d'orientations budgétaires 2019.

### *L'emprunt d'équilibre prévisionnel*

<i>En M€</i>		CA 2017	BP 2018	BS 2018	DM3 2018	TOTAL
Epargne nette	A	<b>186,6</b>	91,2	0,1	15,3	<b>106,6</b>
Recettes d'investissement	B	<b>162,3</b>	240,5	-2,4	-10,5	<b>227,5</b>
Dépenses d'investissement hors dette	C	<b>493,9</b>	596,9	19,7	-15,1	<b>601,5</b>
- dont Fonds européens		<i>34,3</i>	<i>133,0</i>		<i>-15,1</i>	<i>117,9</i>
- dépenses d'investissement hors dette et fonds européens		<i>459,6</i>	<i>463,9</i>	<i>19,7</i>	<i>0,0</i>	<i>483,6</i>
Variation du Besoin en Fond de Roulement		<b>5,1</b>				
Excédent global de clôture 2017	D			44,5		<b>44,5</b>
= Emprunt d'équilibre de l'exercice	E=C-A-B-D	<b>150,1</b>	265,2	22,0	-19,8	<b>222,9</b>

Il y a lieu de souligner que les dépenses d'investissement s'élèvent à l'issue de la DM3 à près de 484 M€, soit un montant supérieur de 24 M€ aux dépenses d'investissement de 2017 et supérieur à celui prévu dans le rapport des Orientations Budgétaires pour 2018 qui affichait un montant de 450 M€.

## 1.2. Les recettes

en M€	CA 2017	BP 2018	BS 2018	DM3 2108	Total
Recettes de fonctionnement	1 354,00	1 328,00	13,00	14,84	1 355,84
Recettes d'investissement	162,30	240,50	- 2,40	- 10,50	227,60

Les principales évolutions de recettes sont les suivantes :

en M€	DM3 (en M€)		Global 2018 voté (en M€)	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
<b>Recettes fiscales</b>	<b>0,00</b>	<b>10,10</b>	<b>42,00</b>	<b>1 220,00</b>
Certificats d'immatriculation		4,00		
TICPE		4,76		
TICPE recrutement apprentis		1,34		
<b>Concours financiers de l'Etat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,56</b>	<b>23,12</b>	<b>38,81</b>
Dotation Globale de Décentralisation		0,14		
Dotation Transfert Compensation Exonérations fiscales		0,42		
<b>Fonds de compensation pour la TVA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,98</b>	<b>0,39</b>
<b>Recettes associées aux participations</b>	<b>-3,51</b>	<b>0,26</b>	<b>5,47</b>	<b>25,29</b>
Fonctionnement		0,26		
Investissement	-3,51			
<b>Gestion des fonds structurels européens</b>	<b>-10,46</b>	<b>-6,15</b>	<b>115,28</b>	<b>5,59</b>
FSE		-4,77		
FEADER	-2,73	-0,88		
FEDER	-7,73	-0,51		
<b>Recettes de gestion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,85</b>	<b>0,30</b>	<b>50,73</b>
Transports		0,43		
Autres		0,43		
<b>Remboursement de prêts et avances</b>	<b>-2,24</b>		<b>7,45</b>	<b>0,97</b>
Fonds d'investissement des PDL	-0,57			
CG 85 Nantes-Saint Gilles	-1,68			
<b>Recettes exceptionnelles</b>	<b>4,90</b>	<b>9,22</b>	<b>13,48</b>	<b>13,91</b>
Pénalités de retard SNCF		4,41		
Bilan convention TER		1,75		
Subventions SNCF bâtiment et installations	3,90			
Clôture ASP Formation Prof Continue		3,06		

SMA	1,00			
<b>Opérations financières</b>	<b>0,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>
Désinvestissements de FCP	0,74			
<b>TOTAL</b>	<b>-10,58</b>	<b>14,83</b>	<b>227,48</b>	<b>1 355,69</b>

L'évolution des **recettes d'investissements** concerne principalement :

- La gestion des fonds européens (-10,46 M€) \*
- Le report du remboursement attendu de l'avance du Conseil départemental de Vendée au titre de la ligne Nantes – Pornic – Saint Gilles en raison d'un contentieux sur cette opération (-1,67 M€) ;
- La Région a vendu 4 rames ZGC à la région Centre-Val de Loire pour un montant total de 15,4 M€ dont la livraison et le règlement sont échelonnés dans le temps. La Région anticipe un encaissement supplémentaire de 4,97 M€ sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. Ce montant pourrait toutefois être modifié à la demande de la Région Centre Val de Loire ;
- Le remboursement partiel de l'avance consentie au SMA pour 1 M€ (dans le cadre de sa dissolution suite à l'abandon du projet de l'aéroport de NDDL). Il restera à percevoir ultérieurement 9,2 M€ à ce titre.

L'évolution des **recettes de fonctionnement** concerne principalement :

- La gestion des fonds européens (-6,1 M€)\*
- L'augmentation des recettes fiscales au titre des cartes grises (4 M€) et de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (6,1 M€) : cette augmentation résulte d'un effet de base et non d'un effet de taux ;
- Une recette exceptionnelle au titre des pénalités de retard de livraison à recevoir de la part du constructeur de rames REGIOLIS (4,41 M€) et au titre du bilan TER pour 2017 en raison notamment d'une augmentation de la fréquentation pour le transport ferroviaire (1,75 M€) ;
- Une recette exceptionnelle au titre de la régularisation de la convention avec l'ASP (Agence de Services de Paiement) pour la formation professionnelle continue de 3,06 M€.

\* Depuis 2014, la Région est autorité de gestion d'une grande partie des fonds européens. Un nombre important de contrôles internes (contrôle interne de la DPE) et externes (DRFIP, CICC, Commission européenne) ont été mis en place conformément à la réglementation européenne. Plus l'autorité de gestion délivre des certifications, plus le nombre de contrôles est important, ce qui engendre des retards. Par ailleurs, des problèmes de complétude des dossiers des bénéficiaires ont conduit les services de la Région à gérer un nombre important de relances. Tout ceci s'est traduit par des retards importants dans le versement des fonds aux porteurs de projet. **Malgré les dispositions volontaristes prises par la Région pour pallier les difficultés rencontrées et dans la perspective du programme post-2020, il est indispensable de tirer tous les enseignements de cette situation pour servir au mieux les intérêts des porteurs de projets.**

### 1.3. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les évolutions de dépenses d'investissement et de fonctionnement (crédits de paiement) sont les suivantes :

	BP 2018		BS 2018		DM3 2018		Total voté 2018	
	Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement	Investis- sement	Fonction- nement
(en M€)								
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	179,82	288,70	0,31	- 2,75	-12,33	- 1,73	167,80	284,23
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	115,99	30,70	- 4,30	- 0,07		1,00	111,69	31,63
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	21,33	294,40		15,06		- 2,00	21,33	307,46
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	109,18	84,80	4,85	0,51		1,00	114,03	86,31
Transports, mobilité, infrastructures	95,22	362,50	18,87	- 0,05		1,30	114,09	363,75
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	82,59	8,60		- 0,03			82,59	8,57
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	19,22	30,00		0,20			19,22	30,20
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	106,51	3,90			- 2,70		103,81	3,90
<b>Total</b>	<b>729,85</b>	<b>1 103,60</b>	<b>19,73</b>	<b>12,87</b>	<b>-15,03</b>	<b>- 0,43</b>	<b>734,55*</b>	<b>1 116,04</b>

Dont Remboursement de la dette de 133 M€

L'évolution des **crédits d'investissements** concerne principalement la baisse des dépenses en matière de fonds européens de 15,06 M€.

Il y a lieu de souligner que la totalité des dépenses de fonds européens sont neutralisés en rubrique « Investissements », alors que les recettes sont, elles, neutralisées par prudence à la fois en « Investissement » et en « Fonctionnement ». Cela se traduit par un effet défavorable sur le compte de fonctionnement de la Région de 6 M€.

La légère baisse des **crédits de fonctionnement** résulte de la conjugaison de différentes augmentations et réductions selon les commissions régionales en charge des politiques publiques :

- **-1,73 M€** concernant le champ d'intervention de la Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie dont les plus grosses diminutions concernent l'axe 7 du FSE – apprentissage, formation professionnelle et enseignement supérieur" pour un montant de -0,8 M€, et la "compensation réforme fiscale (CVAE)" pour -0,8 M€ ;
- **+1 M€** concernant le champ d'intervention de la Commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche dont les plus grosses évolutions concernent :
  - l'action 1 "Faire émerger les PME du futur", la ligne budgétaire "animation économique" pour +3 M€ et la ligne budgétaire "soutien à la création et à la transmission d'entreprises" pour -0,6M€ ;
  - l'action 2 "Faire des grandes mutations un moteur de production" sur la ligne budgétaire "animation économique" pour -1,34 M€ ;
- **-2 M€** concernant le champ d'intervention de la Commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion dont les plus grosses évolutions concernent :
  - la ligne budgétaire "Aide aux employeurs d'apprentis" pour +1 M€
  - et la ligne budgétaire "Région Formation – VISA" pour -3M€ ;
- **+1 M€** concernant le champ d'intervention de la Commission Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme dont les évolutions concernent :
  - la ligne budgétaire "Aides sociales" pour +0,5 M€ ;
  - et la ligne budgétaire "Fonds annuel d'intervention" pour +0,5 M€ ;
- **+1,3 M€** concernant le champ d'intervention de la Commission Transports, mobilité, infrastructure dont les plus grosses évolutions concernent :
  - la ligne budgétaire "Loi NOTRe Transports" pour +2,9 M€ relative aux transports scolaires et interurbains ;
  - la ligne budgétaire "Fonctionnement du réseau de transport régional" pour avec une baisse de 0,95 M€ ;
  - la ligne budgétaire "Multimodalité et solutions innovantes" pour -0,62M€ relative à l'application DESTINEO. Ce projet qui a vocation à être inclus dans les dépenses d'investissement à horizon 2019 ne fait donc pas l'objet de crédits de paiement dans la DM3.

## 2. Les ajustements prévus sur les politiques publiques

### Les ajustements sur les engagements pluriannuels (AP et AE)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT(en M€)									
	BP 2018		DM1 2018		BS 2018		DM 3 2018		Total voté 2018	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	39,90	5,98			5,60	0,27			45,50	6,25
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	95,10	33,34	0,76	0,17	0,42	0,43			96,28	33,94
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	18,83	349,70		32,40		1,30			18,83	383,40
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	93,64	88,53			-0,05	0,90	0,40	1,30	93,99	90,73
Transports, mobilité, infrastructures	99,96	161,00			-1,06	-0,20	4,39	0,66	103,29	161,46
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	126,67	7,81			1,00	0,35	0,45		128,12	8,16
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	21,50	28,88			7,62	0,25	0,09	0,13	29,21	29,26
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	24,15	4,25			5,40	0,05	1,16		30,71	4,30
<b>Total</b>	<b>519,75</b>	<b>679,49</b>	<b>0,76</b>	<b>32,57</b>	<b>18,93</b>	<b>3,35</b>	<b>6,49</b>	<b>2,09</b>	<b>545,93</b>	<b>717,49</b>

L'évolution des **autorisations de programme** concerne principalement :

Pour la Commission Transports, mobilité, infrastructure dont les plus grosses évolutions concernent principalement :



- l'inscription de 5,7 M€ sur la ligne "points d'arrêts et investissements en faveur de l'intermodalité" afin d'apporter un soutien financier à la deuxième ligne de tramway d'Angers ;
- réduction de 1,65 M€ sur la ligne "modernisation du parc de matériel roulant régional", essentiellement en raison du report en 2019 des projets de rénovation à mi-vie des ZTER.

Pour la Commission Agriculture : 1,16 M€ (investissement) destinés à l'accompagnement des pôles de compétitivité, le soutien à l'association régionale des Entreprises alimentaires des Pays de la Loire (LIGERIAA) et la promotion des filières. Ce montant inclut également une somme de 0,78 M€ pour les installations et les actions à la filière bois.

Les **autorisations d'engagement** concernent de nombreuses lignes pour des montants individuels peu significatifs au regard du budget global de la Région. Les principales évolutions concernent :

- Le complément apporté au fonds annuel d'intervention pour 1,3 M€ pour faire face aux dépenses imprévues et des mesures d'urgence (sinistres – incendie du lycée Léonard de Vinci / dispositif anti-intrusion du lycée Vial)
- Le fonctionnement du réseau de transport régional pour 0,7 M€

Il y a lieu de souligner que le tableau ci-dessus fait apparaître des AP pour un montant de 546 M€. Il convient de rappeler que les AP ne déclenchent pas immédiatement des crédits d'investissement, le décalage pouvant être de plusieurs exercices. Par exemples les crédits d'investissement de 483M€ à l'issue de la DM3 concernent principalement des AP d'exercices antérieurs

Ce décalage dans le temps se traduit par des « restes à payer » représentent le cumul des autorisations de programmes ou d'engagements décidés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs pour lesquels aucun crédit de paiement n'a été décidé à la clôture de l'exercice. Pour rappel au 31 décembre 2017 ils s'élevaient à :

Au 31 décembre en M€	2014	2015	2016	2017
Investissement	1 848,4	1 750,6	1 896,7	1 871,6

Investissement		
01/01/2017		1 896,8
Nouvelles AP votées		480,2
Annulation d'AP votées		-38,7
Crédits mandatés	A	-466,7
31/12/2017	B	1 871,6
Ratio	B/A	4,01

Le ratio de couverture qui traduit la durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer est de 4,01 années en investissement.<sup>2</sup>

## 2.1. Les observations par politiques publiques

### Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

Le CESER constate que la DM3 intègre quelques ajustements budgétaires. Parmi ceux-ci signalons notamment :

- L'appui aux filières avec 900.000 € d'autorisations de programme liées notamment aux actions en faveur de la robotique, cobotique ... dont le CESER salue le plan d'actions très attendu par les entreprises ;
- La baisse des Autorisations de Programme liée à un volet RH issu du plan de bataille pour l'emploi qui se révèle moins important qu'annoncé pour un montant à la baisse de 350.000€ ;
- La baisse de 2,1M€ des Autorisations de Programme en soutien à l'investissement à la croissance et à l'emploi lié notamment à des dossiers incomplets ;
- 67.000€ d'Autorisations d'engagement sur le partenariat BPI France dans le cadre du dispositif Pays de Loire accélérateur qui va permettre de faire face aux demandes croissantes ;
- 733 000 € pour augmenter les capacités d'accueil du poste à liquide de Montoir sur une opération de 8 millions dont 3,5 pour la Région, qui constitue l'un des atouts du port notamment sur le plan du trafic énergétique ;
- 1,4 millions d'€ dans le cadre des ambitions liées aux politiques « tourisme », notamment en lien avec le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole sur le plan de la mobilité cyclable ;

<sup>2</sup> Ratio = Stock des AP restant à apurer / montant global des crédits budgétaires mandatés

Le CESER se félicite par ailleurs de la levée du moratoire sur les EMR et du soutien à la définition de nouvelles zones dans le cadre du Document Stratégique de Façade. Le CESER rappelle néanmoins que la Programmation Pluriannuelle de l'Energie doit être présentée à l'automne et que cette réflexion sur l'éolien off-shore ne peut se faire sans la prise en compte de la stratégie gouvernementale.

Le développement des EMR en Pays de la Loire constitue un enjeu important pour la Région, tant au niveau industriel, de développement économique qu'au niveau de l'emploi.

Il conviendra notamment de bien différencier les problématiques de localisation et de filières industrielles. Le CESER souligne tout l'intérêt des partenariats avec les régions limitrophes et notamment les acteurs bretons.

Sur le plan de la Commission Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer, les principales dispositions font état de 623.000€ d'AP dont :

- 359.000€ au titre du programme alimentation qualité et industrie agroalimentaire en soutien au pôle de compétitivité Valorial et Vegepolys ;
- 180.000 € au titre du programme pour les actions liées à la compétitivité des entreprises agro-alimentaires (FEADER) ;
- 84.000€ au titre du programme pour les actions collectives en faveur des filières agroalimentaires et végétales ;
- 23.000€ pour accompagner le soutien aux manifestations agricoles qui servent la promotion de notre région.

Par ailleurs 783.000 € d'Autorisations de programme sont programmées au titre du programme "Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire" dont :

- 60.000 € liés à l'installation agricole ;
- 723.000 € pour les actions liées à la filière bois.

Le principal ajustement concerne les fonds européens FEADER avec des crédits de paiement en baisse de 2.730.944€.

Le CESER alerte sur les délais d'instruction des dossiers qui s'allongent fortement, malgré le renforcement des équipes à la Région.

Il apparaît clairement qu'une grande part des montants attribués est captée par l'instruction des dossiers et non les projets en eux même ce qui pose la question de la gestion et du rôle de l'Agence de Service et de Paiement et de la relation directe entre la Région, l'Etat et l'Europe.

#### **Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Energies »**

En autorisations de programme, la DM3 propose deux ajustements importants dans le domaine des transports. Le premier est l'inscription de 5,7 millions d'euros sur la ligne « points d'arrêts et investissements en faveur de l'intermodalité » afin d'apporter un soutien financier à la deuxième ligne de tramway d'Angers. Le second est la réduction de 1,65 millions d'euros sur la ligne « modernisation du parc de matériel roulant régional »,

essentiellement en raison du report en 2019 des projets de rénovation à mi-vie des ZTER (1,5 millions d'euros).

Sur le plan des crédits de paiement, 2,9 millions d'euros supplémentaires sont inscrits sur la ligne « dépenses Loi NOTRe – transports » afin de faire face à de besoins complémentaires tant sur les transports scolaires qu'urbains. Il s'agit notamment de prendre en compte les révisions de prix contenues dans les marchés passés avec les transporteurs routiers. Lors de la DM2 2017, le CESER avait déjà relevé une importante progression des dépenses due à l'augmentation du nombre de scolaires à transporter et demandé un bilan comptable des nouvelles compétences transport à l'issue du premier exercice. Cette nouvelle augmentation des besoins confirme la nécessité de ce bilan comptable mais également d'une approche prospective pour évaluer les besoins financiers dans les années à venir.

Concernant les recettes, la vente anticipée de 4 rames ZGC à la région Centre Val de Loire est permise par l'arrivée complémentaire de 6 Régio2N dès 2019. Celle-ci permettra d'augmenter les capacités et de réduire les surcharges notamment en période de pointe.

### ***Bilan du réseau exploité par la SNCF pour l'année 2017***

Le CESER se réjouit de la hausse de fréquentation pour le transport ferroviaire. Il constate que, contrairement à ce qui avait pu être identifié les années précédentes, les recettes augmentent plus rapidement (+7,7%) que la fréquentation (+5,8 %).

Il remarque que ces bons résultats, enregistrés dès le début 2017 sont en partie dus à l'augmentation de l'offre ferroviaire (+4,5% en km/train) dans le cadre du cadencement.

Le CESER note par ailleurs que ces résultats ont été obtenus alors que la nouvelle convention TER et la nouvelle tarification n'étaient pas encore entrées en vigueur. Le CESER sera donc attentif à l'impact de ces dernières notamment pour voir si les tendances observées en 2017 se confirment.

En ce qui concerne la qualité de service, le CESER observe que seuls 4 critères sur 13 ont vu leur objectif atteint. Ce n'est notamment pas le cas de l'objectif de ponctualité (94,6% des trains ponctuels pour un objectif de 95,1%). Ces résultats sont sanctionnés par un malus.

### ***Financement du syndicat mixte aéroportuaire***

Le CESER prend acte de la dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire. Dans ce cadre, la Région bénéficie d'une recette exceptionnelle de près d'1 million d'euros. Le CESER souhaite que ces fonds ainsi que ceux qu'elle sera amenée à recevoir dans le cadre de l'abandon du projet de NDDL soient fléchés sur les projets du contrat d'avenir.

### ***Politique routière d'intérêt régional***

Le CESER s'interroge sur le financement public de l'échangeur de Connerré qui aurait dû logiquement être pris en charge par le concessionnaire. Il s'agit toutefois de l'application d'accords nationaux.

### ***Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire***

La Région propose une dotation de 733 240 euros en autorisations de programme sur la ligne Grand Port Maritime. Cette dotation, qui vient en complément des 2 266 760 euros d'AP au BP 2018, permet de financer l'augmentation des capacités d'accueil du poste à liquides de Montoir-de-Bretagne, opération inscrite au CPER 2015-2020. Cette opération favorisera la diversification de l'activité du port, le poste à liquide étant destiné à différents types de liquides non énergétiques.

Le CESER se félicite de cette décision répondant aux besoins du Grand Port. Il prend note de l'ajustement du CPER au regard de l'avancement des études et des demandes des utilisateurs du port et du décalage des opérations initialement prévues en 2018. Il se félicite du rebond d'activité du port observé en 2017, porté principalement par le trafic gazier.

### ***Émission verte ligérienne***

Le CESER se réjouit du lancement réussi de la première obligation verte de la Région des Pays de la Loire. Il salue la volonté de la Région de répondre aux plus hauts standards du marché en la matière.

### ***Amendement de l'ambition maritime relatif aux Énergies Marines Renouvelables***

La stratégie régionale « Ambition maritime », adoptée le 21 juin dernier par le Conseil régional, prévoyait la mise en place d'un moratoire sur la définition de nouvelles zones pouvant accueillir des EMR dans le document stratégique de façade, piloté par l'Etat. Le CESER se réjouit de la proposition de lever ce moratoire et de demander le lancement d'une concertation approfondie à l'échelle interrégionale Bretagne-Pays de la Loire pour la définition de nouvelles zones propices.

La région dispose d'une position dominante sur la filière EMR en France, dont plus de 50 % des emplois sont concentrés en Pays de la Loire. Compte-tenu de l'ambition affichée sur la transition écologique, il semble essentiel que le Conseil régional joue un rôle moteur dans la consultation à venir. Le CESER souhaite que la Région des Pays de la Loire continue à affirmer son leadership sur la filière, en lien avec les régions voisines et notamment la Bretagne.

Enfin, il apparaît important que le Conseil régional fixe des objectifs précis en matière d'EMR en tenant compte de l'évolution des besoins au plan national, des coûts et des impératifs de transition énergétique.

## **Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »**

Cette décision modificative n'apporte aucune incidence de financement pour les territoires, sur la partie environnement :

- 60 000 euros en moins en AE sur des opérations liées à la transition énergétique et le logement.
- 300 000 euros en plus en AP pour le logement et la rénovation énergétique
- 150 000 euros en plus en AP pour l'économie circulaire et 60 000 euros en fonctionnement.

## **Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »**

### ***Formation professionnelle***

Les différents programmes ont des degrés de réalisation très disparates. Les PREPA CLé réservées à l'apprentissage des fondamentaux, ont du mal à trouver leur public, alors que les formations liées à un accès direct à l'emploi évoluent très favorablement.

Le CESER note avec satisfaction la refonte du site internet du CARIF-OREF, qui permettra de mettre en place un "Trip Advisor" des usagers des formations.

Il apprécie l'action régionale mise en place pour renforcer l'attractivité des métiers d'aides-soignants et sera attentif à une évaluation des résultats de cette action.

Le CESER s'interroge pour savoir si, à l'image de ce qui est fait dans d'autres régions, la Région des Pays de la Loire envisagerait de mettre à disposition des candidats à la formation professionnelle des véhicules loués à 2€ par jour, ce qui facilite leur mobilité.

### ***Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme***

Les dotations annuelles de fonctionnement des EPLE s'élèvent à 31M€. Ce budget est en légère augmentation, de 0,60 %, du fait du Lycée de Carquefou. Pour remplacer les différents emplois aidés, la Région a créé 70 emplois pérennes (50 présents à la rentrée) et a également compensé les absences pour maladie, le tout s'élevant à 4,6 M€.

Le CESER prend note de la volonté de la Région d'améliorer la situation des agents et des EPLE, qui avait été mise à mal avec la suppression des emplois aidés.

## **Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative »**

Les décisions modificatives ne sont constituées que d'ajustements techniques mineurs qui n'appellent pas de commentaire particulier.

### 3. Les comptes des SEM et SPL

Le CESER se réjouit d'avoir obtenu les comptes des SEM et SPL dans lesquelles la Région dispose d'une part de capital. Le CESER en avait formulé à plusieurs reprises la demande. Par ailleurs, la Région est engagée dans d'autres structures comme certains Syndicats mixtes, certaines associations, etc. pour lesquelles le CESER n'a pas les informations les concernant.

<b>Sociétés d'Economie Mixte (montants en K€)</b>	Capital social	% participation Région	Parts Région au 31/12/17	Produits exploitation	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement
SAEM Vendée	3 000	12,00%	360	13 506		517	2354	282	
SAEML La Folle Journée	300	15,00%	45	4 438	1 328	-364	-350	-53	
SEM Régionale des Pays de la Loire	10 100	77,62%	7 840	<b>Voir en annexe avis sur le CA 2017</b>					
SAEML Alter Eco	10 000	9,50%	950	3 079		264	13593	1291	
			<b>9 195</b>						

<b>Sociétés Publiques Locales (montants en K€)</b>	Capital social	% participation Région	Parts Région au 31/12/17	Produits exploitation	Subvention d'exploitation	Résultat net	Capitaux propres	QP Capitaux propres	Subvention d'investissement
SPL SAMOA	1 000	5,00%	50	22 928	322	58	2279	114	64
SPL Loire Atlantique Développement	600	5,57%	33	8 544	3 626	119	1024	57	7
SPL Le Voyage à Nantes	1 000	5,00%	50	31 371	17 343	-191	11168	558	10 175
SPR Abbaye de Fontevraud	225	70,00%	157	3 162	1 188	71	2220	1554	1 975
SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité	80	68,75%	55	680	614	7	188	129	
SPL Cité le Centre des Congrès de Nantes	3 810	1,00%	38	14 318	3 535	89	5686	57	1 372
SPL Pays de la Loire	1 500	96,47%	1 447	<b>Voir en annexe avis sur le CA 2017</b>					
			<b>1 830</b>						





## 4. Synthèse

---

Comme indiqué en préambule, la Décision Modificative N°3 ne modifie pas les équilibres budgétaires proposés dans le Budget Primitif 2018.

Le CESER s'interroge sur les écarts entre les chiffres du budget après DM3 qui font apparaître une épargne brute, une épargne nette et des investissements en retrait par rapport à ceux projetés au Compte administratif 2018 tels qu'ils sont présentés dans le rapport sur les Orientations budgétaires 2019 :

	<b>CA 2017</b>	<b>DM3 2018</b>	<b>CA 2018 (1)</b>
Epargne brute	284,8	<b>239,6</b>	<b>261,7</b>
Epargne nette	186,6	<b>106,6</b>	<b>129,0</b>
Dépenses d'investissement	459,6	<b>483,6</b>	<b>450,0</b>

(1) affiché dans le rapport sur les OB 2019

Le CESER note également :

- d'une part, que les intentions affichées par la Région en introduction de la DM3 en matière de développement durable (prévention et gestion des déchets, économie circulaire, biodiversité) ne se traduisent pas de façon significative sur le plan financier dans la DM3 ;
- d'autre part, que les nouvelles orientations relatives aux Energies Marines Renouvelables n'ont pas encore à ce stade de traduction budgétaire.

# Annexe

## Extrait de l'avis du CESER sur le Compte Administratif 2017

### Les comptes des satellites

---

La Région externalise une partie de ses activités auprès d'autres opérateurs : notamment l'Agence de Développement Régional, soit directement, soit par le canal de la SEM régionale des Pays de la Loire et la SPR des pays de la Loire. Seuls les rapports d'activité de ces deux entités font l'objet du présent avis.

Par ailleurs, la Région est actionnaire de plusieurs SPL : SAEML Vendée, SAEML La Folle Journée, SAMOA, SPL LAD, SPL Le Voyage à Nantes, SPR Abbaye de Fontevraud (SOPRAF), SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité, SPL Cité Nantes Events Center. Les rapports d'activités de ces participations ne sont pas disponibles à date. Ils seront présentés lors de la session d'octobre 2018.

### La SEM Régionale des Pays de la Loire

La SEM a deux activités majeures :

- 1) Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de bâtiments

Les principales opérations concernent : Oniris 1 (en cours) et Oniris 2 (quitus en novembre 2017), l'extension de l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes (en cours), l'extension du CNAM Pays de la Loire (en cours), le Cyclotron (quitus en avril 2018).

- 2) Investisseur pour accompagner les entreprises dans leurs projets immobiliers : 12 opérations actives en portefeuille au 31/12/2017.

Les informations financières succinctes ne permettent pas d'analyser le résultat par activité. L'exercice 2017 se solde par un résultat courant déficitaire de 0,092 M€ compensé par une plus-value sur cession d'actif de 0,27 M€ (dont cession des actifs financiers de Gérontopôle et SASU USIMER). La production vendue de 0,8 M€ est en léger retrait par rapport à celle de 2016 (0,87 M€)

Pour information, le déficit 2016 s'élevait à 1,23 M€, compte tenu d'une provision pour dépréciation des titres de la SASU de Fontevraud pour 1,37 M€.

## La Société Publique Régionale des Pays de la Loire

Les activités de l'Agence régionale s'organisent autour de plusieurs piliers :

- Compétitivité des entreprises et territoires
- Appui aux pôles de compétitivité et clusters
- Volet agroalimentaire
- Volet tourisme
- Promotion touristique
- Innovation et mutations économiques
- Volet international
- Projets européens
- CRIEP (Centre Régional d'Intelligence Economique et de Prospective)

Les informations financières succinctes ne permettent pas d'analyser le bénéfice de 0,07M€ au titre de l'exercice 2017 pour un chiffre d'affaires de 12,3 M€ en progression de plus de 25% par rapport à 2016.

### 4.1. Les délégations de Service Public

La Région délègue une partie de l'exécution du service public à des tiers. La liste des DSP en cours figure ci-après.

DSP (en K€)	Délégataires	Date de début	Date de fin
Gestion du centre Beautour Centre Régional de découverte de la biodiversité	SPL Pays de la Loire Environnement Biodiversité	05/08/2013	04/08/2018
Gestion et mise valeur de l'Abbaye de Fontevraud	SPR de l'Abbaye de Fontevraud (SOPRAF)	01/05/2014	30/04/2020
Ligne autocars Le Mans - La Flèche - Saumur	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocars régionale du nord Vendée	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocars régionale du sud Vendée	SOVETOIRS - EFFIA	07/03/2014	12/12/2020
Transport de voyageurs interurbain de la Sarthe	STAO 72	01/09/2009	31/08/2018
Gares routières de la Roche sur Yon	SOVETOIRS	01/06/2015	31/05/2025

Ligne régulière 168 Saint Jean de Monts - Les Sables d'Olonne	SOVETOIRS	04/04/2009	31/08/2018
Ligne régulière 172 Saint Jean de Monts - La Roche sur Yon	SOVETOIRS	04/04/2009	31/08/2018
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot A Nord-Est	HERVOUET France / SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot B Sud-Est	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot C Sud	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot D Littoral Sud	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot E Littoral Nord	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Ligne régulière de transport de voyageurs de la Vendée - Lot F Nord	SOVETOIRS	01/09/2011	31/08/2021
Exploitation de la gare routière d'Angers	MOVEO	01/01/2015	31/12/2022
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 1 (lignes 1, 10, 11, 12)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 2 (lignes 2-2B, 3, 14, 15, 16, 36)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 3 (lignes 4, 5, 6, 17, 18)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 4 (lignes 7, 8-8B, 20, 21, 30, 33, 34-34B)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières du Maine et Loire - Lot 5 (lignes 9, 22-22B, 23-23B, 24, 25, 35, 42, 43)	SERI 49	29/09/2011	01/09/2021
Lignes régulières - Lot 6 (lignes 31,32)	RICHOU	29/09/2011	01/09/2021